



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

7 6 SEPT 2021

N/REF : 230 /DGPA/DMSE/DA/DSUR/CIS/KDCE

DELIVRANCE DES TITRES D'ACCES 2022 AU PORT D'ABIDJAN (Carte d'accès & macarons)

LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- Une demande motivée à adresser au commandant du port
- Une copie de l'agrément national délivré par l'autorité compétente
- Une autorisation d'exercer sur le port concernant les sociétés de sécurité
- Une copie de l'attestation de régularité fiscale
- Un reçu de règlement de la redevance d'usage des installations portuaires selon le type d'activité
- Une déclaration à la CNPS pour les employeurs ainsi que l'appel à la cotisation CNPS
- Un contrat de transport avec une société d'acconnage ou une organisation similaire (pour les transporteurs)

PERSONNE BENEFICIAIRE

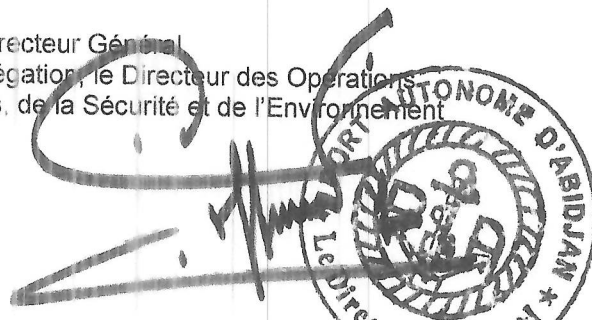
- Nom et prénoms du titulaire, date et lieu de naissance
- Profession
- Nom de l'employeur
- Une photo d'identité
- Photocopie de la carte nationale d'identité, carte de résident pour le non ivoirien

VEHICULE BENEFICIAIRE

- Photocopie carte grise, assurance, visite technique
- Numéro d'immatriculation
- Type (voiture, camion, semi-remorque, tracteur engin de manutention)

NB : le retrait des titres d'accès (cartes d'accès et macarons) se fait sur présentation de la mair levée délivrée à la DFC

Pour le Directeur Général
et par délégation, le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime